

LES FRAIS OBLIGATOIRES

CONTRIBUTIONS DES FAMILLES

Cette contribution est destinée à financer les investissements immobiliers, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement.

Aucun élève ne doit cependant être arrêté dans sa scolarité pour des raisons financières. Le Chef d'Etablissement étudiera avec les parents les dispositions à prendre en cas de difficultés.

	TARIF MENSUEL suivant le taux d'imposition *			
	Classes de :			
	BAC PROFESSIONNEL	BAC. TECHNOLOGIQUE	BTS	Cert. de spéc. POST-BAC.
	sur 10 mois			sur 7 mois
Catégorie 0 de 0 à 50 €	70.50€	75.50€	90.50€	70.50€
Catégorie A de 51 à 762 €	90.00€	97.00€	123.00€	90.00€
Catégorie B de 763 à 1524 €	96.00€	101.00€	129.00€	96.00€
Catégorie C de 1525 à 3049 €	101.00€	108.00€	136.00€	101.00€
Catégorie D au-delà de 3050 €	106.00€	112.00€	143.00€	106.00€

* Impôts soumis au barème avant décote - joindre avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024 - cf ligne (14). Les familles qui n'auront pas produit l'avis d'imposition lors de l'inscription de leur enfant se verront appliquer systématiquement le tarif de la catégorie D.

Une réduction de 5% est appliquée à partir du deuxième enfant scolarisé dans notre établissement.

INTERNAT

Hébergement + Surveillance + Petit-Déjeuner	193€ mensuel
---	--------------

REPAS

Self	de 6.60 € à 7.00 € suivant la fréquence des repas
Cafétéria	en fonction des produits

CONTRIBUTION AU FONCTIONNEMENT DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Participation obligatoire aux structures de l'Enseignement Catholique du Limousin	75.50€ par an
---	---------------



NOUVEAUX INSCRITS – FRAIS DE DOSSIERS

Une somme de 50€ de frais de dossier (chèque libellé à l'ordre du Lycée Bahuét) est demandée. Cette somme correspond aux frais administratifs générés par l'inscription. Elle n'est pas remboursée si la famille se désiste, elle est remboursée si la candidature est rejetée par l'établissement ou si l'inscription est conditionnée par l'obtention d'un examen, en particulier dans l'enseignement supérieur.

REDUCTIONS

Pour la contribution des familles, il est accordé une réduction de 5% à partir du deuxième enfant scolarisé dans notre établissement.

Des réductions à caractère exceptionnel peuvent être accordées, selon la situation de la famille, par le Chef d'Etablissement.

Les réductions sur les Contributions familles ne sont pas reconduites d'une année sur l'autre. Une demande écrite doit être adressée au Chef d'Etablissement.

Les tarifs ci-dessus tiennent compte des absences pour stages effectués en cours d'année.

Le régime de pensionnaire ou de demi-pensionnaire est choisi pour l'année entière. Il n'est pas possible de changer en cours d'année.

En cas de départ volontaire d'un élève en cours d'année scolaire, un mois de carence sera prélevé par l'établissement.

SERVICE PROPOSE (FACULTATIF)

COTISATION UNSS

10 € par an obligatoire pour tout élève ou étudiant pratiquant le sport dans le cadre de l'UNSS dans l'établissement.

ADHESION A L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

Cotisation A.P.E.L. et abonnement à la revue Famille et Education. Cette cotisation est facturée par famille : **17€ par an**.

FACTURATION

La facturation est annuelle et sera disponible début septembre sur Ecole Directe.

Un échéancier sera notifié en bas de votre facture indiquant les montants et les dates de règlement.

MODE DE PAIEMENT

Vous avez la possibilité de régler votre facture **en choisissant l'une des modalités suivantes** :

Pour les classes de Baccalauréat Professionnel, Baccalauréat Technologique et B.T.S.

- ▶ **Prélèvement automatique** le 5 de chaque mois de septembre à juin

Pour la Certification de spécialisation post-bac.

- ▶ **Prélèvement automatique** le 5 de chaque mois de septembre à mars

ou

- ▶ **Paiement trimestriel** (20 septembre - 20 janvier et 20 avril) **règlement par chèque libellé à l'ordre du « Lycée Bahuet »**

ou

- ▶ **Paiement par carte bancaire** sur le site d'Ecole Directe

ou

- ▶ **Paiement par virement bancaire**
demander un RIB au service comptabilité

BOURSES

BOURSES NATIONALES DE LA SECONDE A LA TERMINALE

Le lycée est habilité à recevoir des Boursiers Nationaux.

➔ Conditions imposées par le service académique des bourses de la Corrèze

- 1 - se conformer à l'orientation donnée par le Conseil de Classe de l'école d'origine
- 2 - le barème national indique un plafond de ressources à ne pas dépasser
- 3 - les élèves sortant de 3^{ème} et les nouveaux boursiers, doivent déposer au secrétariat, lors de leur inscription définitive, la « **notification de droit ouvert** » que leur a adressée la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN).

➔ Dépôt des dossiers

L'élève de lycée qui n'était pas encore boursier, et dont la famille n'a pas donné son consentement à l'étude automatique du droit à Bourse, devra déposer un dossier papier dès la rentrée de Septembre.

➔ Cas des élèves déjà boursiers

Les élèves titulaires d'une Bourse Nationale, s'inscrivant au lycée, doivent en demander le transfert à leur établissement d'origine.

Si l'élève redouble sa classe ou change d'orientation, il doit remplir une fiche de renseignements en justifiant de ses ressources.

BOURSES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Le Lycée BAHUET est habilité à recevoir des Boursiers de l'Enseignement Supérieur pour les classes de BTS et de Certification de spécialisation post-bac. Le Dossier Social Etudiant (DES) est à constituer en ligne entre janvier et mai de l'année en cours.

▶ <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>

ASSURANCE

L'établissement a souscrit un contrat global d'assurance Individuelle Accident auprès de la Mutuelle Saint Christophe.

Lycée et Campus MARGUERITE BAHUET
41 Bis, Avenue Edmond Michelet – CS 50309 - 19316 BRIVE CEDEX
Tél. 05.55.92.83.00 – Fax. 05.55.92.83.01 – www.bahuet.fr

